APRÈS ART. 2 N° 13

ASSEMBLÉE NATIONALE

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2283)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 13

présenté par

M. Descoeur, M. Forissier, M. Straumann, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Corneloup, M. Cattin, M. Ramadier, M. Hetzel, M. Bony, M. Grelier, M. Saddier, Mme Bassire, M. Brun, M. Viala, Mme Lacroute, M. Abad, M. Jean-Claude Bouchet, M. Menuel, M. Sermier, Mme Bonnivard, Mme Le Grip, M. Reiss et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.